

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité Bâtiment et travaux de construction
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· PGMG
RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY
62138 VIOLAINES - FRANCE
Tél 0320606000 Fax 0320606001
fds@dialann.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** 0145425959
ORFILA / INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 - (H412) |
| Aérosols | Catégorie 3 - (H229) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'élimination des déchets homologuée
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions

2.3. Autres dangers

De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS. | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------------------------|-------------|--|--|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Triacetoxy(propyl)silane 1 - <5 % | 241-816-9 | 17865-07-5 | Skin Corr. 1B (H314) (EUH071) | - | - | - | 01-2119966899-07-XXXX |
| Silanetriol, méthyl-, triacétate 1 - <2.5 % | 224-221-9 | 4253-34-3 | Skin Corr. 1C (H314) Acute Tox. 4 (H302) (EUH014) | - | - | - | 01-2119962266-32-XXXX |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane 0.01 - <0.1 % | (014-018-00-1) 209-136-7 | 556-67-2 | Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226) PBT vPBT | - | 10 | 10 | 01-2119529238-36-XXXX |

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|---------------------------|-----------------------------|------------|---|---|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Acide acétique 64-19-7 | (607-002-00-6) 200-580-7 | 1 - <2.5 | Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226) | Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1A :: C>=90% Skin Corr. 1B :: 25%<=C<90% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25% | - | - | 01-211947532-8-30-XXXX |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|----------------------------------|-----------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Triacetoxy(propyl)silane | 241-816-9 | 17865-07-5 | - | - | - | - | - |
| Silanetriol, méthyl-, triacétate | 224-221-9 | 4253-34-3 | 1600 | - | - | - | - |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | (014-018-00-1) 209-136-7 | 556-67-2 | - | - | - | - | - |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue. |
| Contact avec la peau | En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de silicium. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).
Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec.
Stocker dans un récipient fermé. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Bâtiment et travaux de construction. Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

| Nom chimique | Union européenne | France |
|------------------------------------|--|--|
| Fer (trioxyde de di-) 1309-37-1 | - | VLEP 8h: 5 mg/m ³ VLEP 8h: 10 mg/m ³ |
| Acide acétique 64-19-7 | TWA: 25 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 50 mg/m ³ STEL: 20 ppm | VLEP 8h: 10 ppm VLEP 8h: 25 mg/m ³ VLEP court terme: 20 ppm VLEP court terme: 50 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Predicted No Effect Concentration (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-------------------------------|
| État physique | Aérosol |
| Aspect | Pâte |
| Couleur | Rouge |
| Odeur | Acide acétique. |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|---|-----------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité | Sans objet pour les liquides . | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | . °C | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Sans objet. Insoluble dans l'eau. |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | > 21 mm ² /s | |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | |
| Hydrosolubilité | Aucune donnée disponible. Le produit durcit avec l'humidité | |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité de liquide | 1.08 g/cm ³ | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| VOC content | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Incompatible avec les agents comburants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 51,750.60 mg/kg

Informations sur les composants

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| Silanetriol, méthyl-, triacétate | LD50 = 1600 mg/kg (Rattus) OECD 401 | - | - |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | LD50 > 4800 mg/kg (Rattus) OECD 401 | LD50 > 2400 mg/kg (Rattus) OECD 402 | =36 g/m ³ (Rattus) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée L'évaluation des résultats d'essai a été effectuée conformément aux directives de la Commission 92/69 / CEE.

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | Lapin | Cutané(e) | | 6 | Score du produit <=1 Non irritant |
| | Lapin | Cutané(e) | | 6 | Score du produit <=1 Non irritant |
| | Lapin | Cutané(e) | | 6 jours | Score du produit <=1 Non irritant |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.). L'évaluation des résultats d'essai a été effectuée conformément aux directives de la Commission 92/69 / CEE.

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | Lapin | œil | | 6 jours | Score du produit <=1 Non irritant |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

| Nom chimique | Union européenne |
|------------------------------|------------------|
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | Repr. 2 |

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|--|---|------------------------------------|--------------------------------------|-----------|------------------------|
| Triacetoxy(propyl)silane 17865-07-5 | EC50 (72h): approx. 24 mg/l (Pseudokirchhenriella subpicata) | LC50 (96h) = 108.89 mg/L | - | EC50 (48h) = 89.59 mg/L | | |
| Silanetriol, méthyl-, triacétate 4253-34-3 | EC50 (72h): >500 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) | LC50 (96h) >500 mg/l (Brachydanio rerio) | - | EC50 (48h) >500 mg/l (Daphnia magna) | | |
| Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2 | - | LC50: >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >500mg/L (96h, Brachydanio rerio) | - | EC50: =25.2mg/L (24h, Daphnia magna) | 10 | 10 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|----------------------------------|------------------------|
| Triacetoxy(propyl)silane | 1.23 |
| Silanetriol, méthyl-, triacétate | -2.4 |
| Octaméthylcyclotérasiloxane | 6.49 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Triacetoxy(propyl)silane | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Silanetriol, méthyl-, triacétate | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | Substance PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|--|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. |
| Emballages contaminés | Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. |
| Catalogue européen des déchets | 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 04 emballages métalliques 16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|--------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition | AÉROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2 |
| Étiquettes | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AÉROSOLS, 2, (E) |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | 327, 625, 344, 190 |
| Code de classification | 5A |
| Code de restriction en tunnel | (E) |
| Quantité limitée (LQ) | 1 L |

IMDG

| | |
|---|----------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition | AÉROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le | 2.2 |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

transport

| | |
|--|---------------------------------|
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AÉROSOLS, 2.2 |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Dispositions spéciales | 63,190, 277, 327, 344, 381, 959 |
| Quantité limitée (LQ) | See SP277 |
| N° d'urgence | F-D, S-U |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Sans objet |

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition | AÉROSOLS, NON-INFLAMMABLES |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| Description | UN1950, AÉROSOLS, NON-INFLAMMABLES, 2.2 |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | A145, A167, A98, A802 |
| Quantité limitée (LQ) | 30 kg G |
| Code ERG | 2L |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

BGW

Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | D'après les données d'essai |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données d'essai |
| Sensibilisation respiratoire | D'après les données d'essai |
| Sensibilisation cutanée | D'après les données d'essai |
| mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

MOTOR SEAL GACHETTE ROUGE 200ML
Remplace la version : 21-oct.-2022

Date de révision 09-janv.-2023
Numéro de révision 1.04

| | |
|------------------------------|-----------------------------|
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |
| Aérosol inflammable | D'après les données d'essai |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)
European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-janv.-2023

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité